

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Mairie DE  
**P O U L D R E U Z I C**  
29710

**Téléphone** : 02.98.54.40.32  
**Télécopie** : 02.98.54.36.14  
**E-mail** :mairie.pouldreuzic@wanadoo.fr

### **Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 mars 2012**

L'an deux mil douze, le 9 mars à 20h00, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – Mme Monique KERVEILLANT – M. PEUZIAT Michel - Mme PEUZIAT Hélène – Mme LE HENAFF Eliane – M. Ivan SAILLARD - Mme LE COZ Anne – M.ROBINET Patrick- M. Eric BOURDON - M. LE GOFF Jean Yves - M. LE COZ Jean Jacques- M. Eddy WAWRZYNIAK

Absents :

Monsieur Alain TANVEZ qui donne procuration à Monsieur Jean Yves LE GOFF  
Madame Janick HAMON qui donne procuration à Madame Michèle CALLOC'H  
Monsieur Cyrille GUICHAOUA  
Madame Michèle CALLOC'H

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Jean Luc CALVEZ a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation : 3 mars 2012

Le compte-rendu du 30 janvier 2012 est adopté à l'unanimité

#### **Objet : délibération n°008/2012 - approbation du compte de gestion 2011 – lotissement de kervizigou**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Objet : délibération n°009/2012 - approbation du compte de gestion 2011 - commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Objet : délibération n°010/2012 - Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2011**

Monsieur Michel PEUZIAT est élu, à l'unanimité, Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2011.

Madame Michèle CALLOC'H est présente pour le vote des comptes administratifs.

Conseil municipal du 9 mars 2012 – commune de POULDREUZIC

**Objet : délibération n°011/2012 - vote du compte administratif 2011 – lotissement de kervizigou**

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote.

Il est précisé qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n°026/2011 : vote du budget Lotissement de Kervizigou pour 2011 et qu'il fallait lire :

En dépenses	
article 608 (frais accessoires sur terrains)	1 857,65 €
article 6522 (versement de l'excédent au budget principal)	18 811,80 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2011 du lotissement de Kervizigou qui présente les résultats suivants et il est décidé de clore le budget du lotissement de Kervizigou

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes réalisées en 2011	0 €	0 €
Dépenses réalisées en 2011	0 €	20 669,45 €
Résultat de l'exercice 2011	0 €	- 20 669,45 €
Résultat de clôture après reprise du résultat de clôture de 2010	0 €	0 €

**Objet : délibération n°012/2012 - vote du compte administratif 2011 – commune**

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2010 de la commune qui présente les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes réalisées en 2011	317 609,37 €	1 583 190,97 €
Dépenses réalisées en 2011	269 013,33 €	1 254 434,64 €
Résultat de l'exercice 2011	+ 48 596,04 €	+ 328 756,33 €
Résultat de clôture après reprise du résultat de clôture de 2010	- 174 158,03 €	+ 372 195,78 €

**Objet : délibération n°013/2012 – Instauration d'un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Pouldreuzic**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-24 et L2122-22-15,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants,

Madame le Maire précise que suite à l'approbation du PLU le 20 octobre 2006, il y a lieu de délibérer afin d'instituer un droit de préemption urbain.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'instituer un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (zones U) ou à urbanisation futures (zones AU) du Plan Local d'Urbanisme
- De préciser que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une insertion dans deux journaux dans le département,

- De préciser que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du P.L.U conformément à l'article R123-13-4 du Code de l'Urbanisme,
- De préciser qu'une copie de la délibération sera transmise au Préfet, au directeur départemental des services fiscaux du Finistère, au président du conseil supérieur du Notariat, à la chambre constituée près du Tribunal de Grande Instance ainsi qu'au greffe du TGI,
- Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du code de l'urbanisme.

**Objet : délibération n°014/2012 – achat d'un terrain pour construire une maison médicale : autorisation pour négocier avec le propriétaire**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à négocier avec le propriétaire des terrains pressentis pour la construction de la maison médicale. Ce terrain est situé à Bel Air, en zone UI où peuvent être installées des activités tertiaires et de services. Les services de la Préfecture ont confirmé la faisabilité du projet sur cette zone.

**Objet : délibération n°015/2012 – concert le 27 juillet 2012 à la Chapelle de Penhors**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec Madame Nolwen ARZEL pour l'organisation d'un concert de harpe à la Chapelle de Penhors le 27 juillet 2012 pour lequel le diocèse de Quimper a déjà donné son accord.

**Objet : délibération n°016/2012 – contrat avec Iroise Ventilation**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir avec Iroise Ventilation qui a pour objet : nettoyage et dégraissage du circuit d'extraction des graisses en cuisine, des hottes d'aspiration et des laboratoires

- extraction cuisine salle polyvalente, climatisation salle polyvalente, soufflage salle polyvalente,
- extraction VMC Maison de l'enfance, salle polyvalente, école, mairie, services techniques, salle de sports, complexe sportif club house et vestiaires
- climatisation salle polyvalente
- soufflage salle polyvalente

pour un montant annuel de 1850 € HT.

**Objet : délibération n°017/2012 – contrat avec les ETS Maurice Theaud S.A**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir avec les Ets Maurice THEAUD S.A qui a pour objet le balayage, le nettoyage des caniveaux et places publiques de la commune. Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour un an.

Coût horaire balayage : 86,00 € HT

**Objet : délibération n°018/2012 – contrat avec la Société BODET S.A**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société BODET S.A pour l'entretien de l'installation campanaire de l'église de Pouldreuzic à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 2 cloches, 2 appareils de mise en volée, 2 appareils de tintement, 1 centrale de commande BTE 6 radio-synchronisée.

Montant annuel en 2013 : 271,17 € TTC.

**Objet : délibération n°019/2012 – devis de l'Entreprise BODET pour le remplacement du battant et des brides de la cloche 1 de l'église de Pouldreuzic**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis avec l'Entreprise BODET pour le remplacement du battant et des brides de la cloche 1 de l'église de Pouldreuzic pour un montant de 1638,52 €.

**Objet : délibération n°020/2012 – Contrat de location pour le photocopieur de la salle polyvalente avec l'entreprise OMR**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de location du photocopieur de la salle polyvalente pour 63 mois (loyer trimestriel : 202 € HT) à intervenir avec la Société OMR.

**Objet : délibération n°021/2012 – mise à jour du tableau des emplois communaux**

Après accord du Comité Technique Paritaire en date du 8 décembre 2011.

**et**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à supprimer le poste d'attaché créé par délibération du 2 avril 2010.

**AFFAIRES DIVERSES**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du renouvellement des conventions d'utilisation du Pôle nautique pour 1400 € par an pour la SARL Plein Ouest et pour l'ESB Penhors.

Le bloc sanitaire automatique doit être installé fin mars 2012 et la démolition de l'ancien bloc suivra.

la réunion avec les usagers du port a eu lieu : le bilan des travaux réalisés et à entreprendre a été fait : la vieille digue est à restaurer, le désensablement devrait avoir lieu aux grandes marées d'avril.

Madame le Maire rappelle que :

- la réunion organisée pour le quartier de Trégonéter a été très enrichissante
- les 40 ans du Breiz Armor auront lieu le 16 mars 2012.

Relevé des délibérations du conseil municipal du 9 mars 2012

Délibération n°8/2012 : approbation du compte de gestion 2011 – lotissement de Kervizigou

Délibération n°9/2012 : approbation du compte de gestion 2011 – commune

Délibération n°10/2012 : Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2011

Délibération n°011/2012 - vote du compte administratif 2011 – lotissement de kervizigou

Délibération n°012/2012 - vote du compte administratif 2011 – commune

Délibération n°013/2012 – Instauration d'un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Pouldreuzic

Délibération n°014/2012 – achat d'un terrain pour construire une maison médicale : autorisation pour négocier avec le propriétaire

Délibération n°015/2012 – concert le 27 juillet 2012 à la Chapelle de Penhors

Délibération n°016/2012 – contrat avec Iroise Ventilation

Délibération n°017/2012 – contrat avec les ETS Maurice Theaud S.A

Délibération n°018/2012 – contrat avec la Société BODET S.A

Délibération n°019/2012 – devis de l'Entreprise BODET pour le remplacement du battant et des brides de la cloche 1 de l'église de Pouldreuzic

Délibération n°020/2012 – Contrat de location pour le photocopieur de la salle polyvalente avec l'entreprise OMR

Délibération n°021/2012 – mise à jour du tableau des emplois communaux

La séance est levée à 21h15

Marie Thérèse GOURLAOUEN		Eliane LE HENAFF	
Jean-Luc CALVEZ		Ivan SAILLARD	
Monique KERVEILLANT		Alain TANVEZ	Procuration à Jean Yves LE GOFF
Michel PEUZIAT		Michèle CALLOC'H	
		Anne LE COZ	
Cyrille GUICHAOUA	Absent	Patrick ROBINET	
Hélène PEUZIAT		Jean-Yves LE GOFF	
Eric BOURDON		Jean Jacques LE COZ	
Janick HAMON	Procuration à Michèle CALLOC'H	Eddy WAWRZYNIAK	